

var Radiographies du thorax [\(Atlas\)](#)

Description	<p>Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance maladie en Belgique chez qui une radiographie du thorax remboursée a été effectué au cours de l'année de référence. L'indicateur peut être ventilé selon la tranche d'âge des bénéficiaires.</p> <p><i>Codification</i> %</p> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les prestations d'imagerie médicale sont identifiées à l'aide des codes nomenclature qui figurent dans la Liste de codes ci-dessous. • Les chiffres par entité géographique sont basés sur le domicile du bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. Si le domicile est inconnu à ce moment-là, on utilise le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu sont uniquement comptabilisées au niveau national. • La tranche d'âge est définie sur la base de l'âge des bénéficiaires au 31 décembre de l'année de référence. • Vous trouverez davantage d'informations dans l'étude AIM Imagerie médicale, à partir de laquelle ces statistiques ont été produites, et sur la page Chiffre-clé de l'Atlas AIM relative à l'imagerie médicale. <p><i>Fréquence et timing de la mise à jour</i> : les statistiques de l'année civile 2 sont ajoutées chaque année au Q4.</p> <p><i>Plus petit niveau géographique disponible</i> : commune</p> <p><i>Méthode de calcul</i> Nombre de patients comptant au moins une radiographie du thorax / (Nombre de bénéficiaires / 100)</p>
Disponible	2015
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge par 10 ans
Référence recommandée	IMA_AIM (17/11/2025), cube_013_025, Atlas IMA_AIM (accessed on 24/05/2026)
Dernière mise à jour des métadonnées	17/11/2025

Code	cube_013_025_At
Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> • IMAG_RXTHORAX_N-Nombre de radiographies du thorax
Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none"> • stat_013_025-Radiographies du thorax • cube_013_026-Volume RX thorax • cube_013_009-RX
Mots clés	Prestations de soins de santé , Prestataires de soins de santé